

Compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2016

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Arquey, M. Bouquié, Mme Cayre, M. Foltz, M. Gil, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, M. Tesseyre, Mme Verger, Mme Vergnes, Mme Saudrais, M. Sune, Mme Fournier Bourgeade, M. Gouygoux, Mme Laval.

Absents : Mme Daubet; donnant pouvoir à M. Santamarta, M. Verdier donnant pouvoir à Mme Laval.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, aidée par Mme Szymanski.

- **Approbation du P.V de la séance précédente.**

M. Gouygoux regrette que le point n° 13 de l'ordre du jour intitulé : « informations diverses » ne pas soit intitulé : « Rapport des commissions ».

Mme Fournier Bourgeade trouve que les propos de M le Maire en réponse à sa dernière question ne soient pas ceux exactement prononcés au cours du conseil. En réponse, Mme Cayre lui fait remarquer que M. Verdier étant co-secrétaire et ayant la possibilité de préciser et de corriger, il n'a pas jugé utile de le faire.

Vote : pour : 15. Abstentions : 4 (Mme Fournier Bourgeade, Mme Laval ; M. Gouygoux, M. Verdier)

- **Modification du périmètre de Cauvaldor : fusion avec Cère et Dordogne et Sousceyrac.**

Le conseil municipal doit donner un avis à la préfète sur le projet d'arrêté du périmètre et sur la composition du nouveau conseil communautaire résultant de cette fusion au 1^{er} janvier 2017. L'accord des conseils municipaux des communes incluses dans ce périmètre est requis. Il doit être exprimé dans la moitié au moins des conseils municipaux, sachant qu'à défaut de délibération l'avis est réputé favorable, ceci dans les 75 jours suivant l'arrêté préfectoral pris le 3 juin 2016.

M le Maire présente le projet de fusion et appelle au débat.

M. Roques : nous avons déjà donné notre avis, nous n'étions pas favorables à cet agrandissement de Cauvaldor. Nous constatons des difficultés de fonctionnement. La décision est déjà prise, et on doit donner notre avis ?

M. Gouygoux : on doit donner notre avis sur la gouvernance.

M le Maire : nous n'avons pas donné notre avis sur l'arrêté comme on doit le faire aujourd'hui.

M. Ruebenthaler : la structure est en place. On ne peut pas aller contre. Je voterai pour.

M. Gouygoux : maintenant on est dedans, on doit continuer.

M. Roques : ce sera une structure très grande, les problèmes seront encore plus compliqués à résoudre.

Mme Vergnes : je trouvais que Cauvaldor était déjà trop grand, que les débats n'y sont pas possibles. Les petites communes et le citoyen de base sont peu écoutés. Je voterai contre.

Mme Cayre : Pour ce qui concerne mon avis, je pense que la situation a évolué au niveau de la gouvernance de Cauvaldor. De même, au niveau des finances, nous avons obtenu que les choses soient revues. Il y a cependant des difficultés réelles, notamment au niveau de la présence des délégués dans les commissions thématiques à cause des déplacements coûteux. Ce sera donc encore plus compliqué. Il ne faudra pas oublier d'équilibrer, on va intégrer un grand pôle économique, il ne faudrait pas qu'il ait le même effet que les métropoles qui attirent encore plus d'emplois et plus d'habitants au détriment des petites communes. Les élus devront aussi travailler en commission de définition des compétences pour ne pas déshabiller les communes en particulier celles qui concernent le lien.

M. Gil : Est-ce que cette fusion va relancer le travail sur les compétences ? Est-ce qu'il y aura de nouvelles élections ?

M. Tesseyre : Ce sera une négociation entre deux communautés de communes (Cauvaldor et Cère-et-Dordogne) et Sousceyrac et non entre les communes. En janvier 2017, on repart pour deux ans de négociations pour la définition des compétences et leur champ d'application. Je voterai pour, parce qu'elle s'impose à nous, de manière brutale certes, mais un des avantages est que cette fusion permettra de faire coïncider son périmètre et celui du SMPVD et de toutes les structures du nord du Lot.

Mme Vergnes : je voudrais aussi souligner le fait que la parité n'est pas respectée dans Cauvaldor, et qu'il faudrait changer cela.

M. Tesseyre : les vice-présidences ne seront sûrement pas attribuées de la même façon. Si les commissions travaillent correctement, elles peuvent produire des résultats satisfaisants, sauf peut-être pour les toutes petites communes.

Mme Vergnes : si je prends l'exemple du récent vote sur le T3, le conseil municipal n'a pas été consulté.

Mme Cayre : au cours du conseil communautaire, nous donnons notre position et nous avons voté contre cette décision formelle concernant le T3.

M le Maire : nous avons voté contre la mise en conformité.

M. Tesseyre : nous avons donné notre point de vue, nous avons voté contre, d'autres communes se sont abstenues.

M. Ruebenthaler : L'entrée de Cère et Dordogne et Sousceyrac va peut-être changer la donne, c'est aussi pour cela que je suis pour.

M le Maire : personnellement, je sais que c'est très difficile, il reste peu de temps pour définir les compétences avant décembre. Il faudra tout de même les revoir après la fusion. Maintenant nous sommes engagés, mais on nous demande notre avis tout en n'en tenant pas compte. Je m'adresserai prochainement à la Préfète Je voterai pour ce nouveau périmètre, mais je crois que nous

allons vers de nouvelles difficultés importantes, car certains élus de Cère et Dordogne viennent malgré eux, et je ne pense pas que ce soit la bonne façon de faire.

D'autre part, pour ce qui est de la gouvernance sur laquelle la Préfète nous demande notre avis, que proposez-vous ?

La règle de désignation des conseillers communautaires diffère selon la démographie des communes soit pour Martel un représentant pour 500 habitants. Martel garde donc ses trois conseillers, certaines communes en perdront un. La nouvelle Communauté de communes comprendra 79 communes, une population totale de 45 750 habitants. Le conseil communautaire sera composé de 106 membres.

Sur ces deux points, chacun doit voter comme il le veut.

Vote :

- **défavorables** : 3 (M.Foltz, Mme Vergnes, M Roques)
- **Favorables** : 11 (M. Santamarta, Mme Daubet, M. Tesseyre, Mme Cayre, M. Ruebenthaler, M. Sune, M. Gil, Mme Fournier Bourgeade, Mme Laval, M. Gouygoux, M. Verdier)
- **Abstentions** : 5 (M.Bouquié, Mme Verger, Mme Saudrais, Mme Szymanski, Mme Arquy)

Le Conseil municipal prononce donc un avis favorable, avec les remarques et réserves émises au cours du débat qui seront jointes à la délibération envoyée à la Préfète.

- ***Travaux d'assainissement et de confortation des décors peints intérieurs et extérieurs de l'église Saint-Pierre-Es-Liens à Gluges- dévolution des travaux.***

Ces travaux correspondent à 4 lots. (Maçonnerie ; charpente couverture ; décors peints ; électricité). Une seule entreprise a répondu pour chaque lot. Le montant total étant en dessous du seuil des marchés, il sera traité par procédure adaptée (pas d'appel d'offres). L'architecte Mme Duchêne a procédé à l'analyse des offres.

M. Gouygoux : demande pourquoi la commission des bâtiments n'a pas travaillé sur ce sujet. Il y a déjà eu des travaux de faits dans cette église sous l'ancienne municipalité.

M le Maire : ces travaux étaient en effet déjà prévus de longue date, il n'y avait pas lieu de réunir cette commission. Ils étaient validés par la DRAC.

M. Gouygoux : le toit a été refait, je ne comprends pas et je redemande que la commission soit réunie.

M le Maire : ces travaux étaient initiés avant notre élection, les Amis de Gluges ont donné un financement. La commission des bâtiments se réunira lorsque que nous prévoirons des travaux sur les bâtiments, comme le presbytère par exemple.

Mme Cayre : nous avons voté le budget au dernier conseil municipal du 6 juin.

Mme Fournier Bourgeade : ces travaux étaient prévus depuis 2013.

- ***Approbation du rapport annuel d'assainissement.***

Ce rapport n'ayant pas été remis, ce point est sans objet.

- ***Subventions aux associations.***

Certaines associations n'ayant pas donné leurs rapports plus tôt, leurs subventions sont proposées (APE 160 €, SSIAPA 80 €, Hand-Ball 160 €)

Vote : pour à l'unanimité

- ***Création d'un IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques).***

Ce programme piloté par la FDEL se met en place. La commune a inscrit 5 000 € de participation au budget primitif, cette participation doit être portée à 5 500 € (sur un budget total de 36 700 € HT).

M.Tesseyre : il s'agira de deux bornes (avec 4 branchements potentiels) de rechargement rapide, placées à la Fontanelle.

Vote : pour à l'unanimité

- ***Admissions en non-valeur.***

Il s'agit d'inscrire au budget des sommes dues à la commune par des personnes ayant quitté Martel sans laissé d'adresse ou n'ayant pas acquitté leur dû en 2015 (8 € ; 86 € ; 0.35 €).

Vote : pour à l'unanimité

- ***Travaux d'assainissement Rue Tournemire.***

Dans le cadre de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable, le SIAEP de Martel a programmé la réfection des réseaux Rue Tournemire. Il serait opportun de profiter de ces travaux pour refaire le réseau d'assainissement qui date des années 70, dont les canalisations en fibrociment sont vétustes, en particulier au niveau du collecteur. Le coût des travaux est de 36 000 € HT.

Vote : pour à l'unanimité

- **Délibération d'intention de réaliser des travaux d'espaces publics auprès de Cauvaldor et d'installation de bacs à ordures enterrés.**

Suite à la décision précédente, nous pourrions programmer la réfection de la partie voirie de la rue Tournemire et de la rue du Four Bas, qui serait financée au titre des Grands Sites avec l'aide de la Région. Cette voirie étant communautaire, il y a lieu de solliciter Cauvaldor.

D'autre part, la phase 2 d'installations de bacs à ordures enterrés a été lancée par Cauvaldor. Il convient de faire part de notre intention pour en installer à Martel.

M. Bouquié : j'ai eu des informations négatives quant à l'hygiène de ces dispositifs : leur capacité étant plus grande, les ramassages moins fréquents, le stockage est plus long et peut générer des fermentations et des odeurs. D'autre part, si les usagers ne trient pas correctement, l'effet de quantité peut s'avérer contraire aux objectifs du recyclage.

Mme Vergnes : c'est Cauvaldor qui a pris la décision d'implanter ces bacs.

Mme Cayre suggère que la commission s'intéresse de près à ces remarques et les porte éventuellement auprès de Cauvaldor.

Vote : pour à l'unanimité

- **Eclairage du stade de foot : vote de crédits supplémentaires.**

L'équipe de foot séniors de Valroc étant « montée » en Ligue, il faut améliorer l'éclairage pour le début de la saison en septembre.

M. Gil : le coût est d'environ 20 000 €. Il y a eu trois devis de déposés. Il s'avère que cette amélioration de l'éclairage permettra de diminuer la consommation électrique (environ 300 € de moins chaque année).

M le Maire : la commission d'appels d'offres se réunira prochainement, il faut prévoir cette nouvelle dépense nécessaire pour le bon déroulement de la saison de foot.

Vote : pour à l'unanimité

- **Point sur la rentrée scolaire.**

M. Gil présente la situation dans les deux écoles de Martel. A ce jour, il est prévu 83 élèves à l'école maternelle et 109 à l'école élémentaire. La commune se trouve donc devant la difficulté d'organiser les repas pour l'école maternelle. La salle du collège ne peut pas accueillir plus de 40 enfants, il faut donc résoudre la question pour environ 25 élèves. Nous avons envisagé la possibilité de servir les repas dans les locaux scolaires prévus, avec la fourniture par les cuisines de la maison de retraite qui le font déjà (de 15 à 40 repas) pour l'ALSH les mercredis et les vacances. M Delmas, directeur, a reçu les services vétérinaires qui ont donné un avis défavorable (lecture par M le Maire de ce rapport).

Mme Fournier Bourgeade s'étonne de cette décision, puisque cette fourniture est possible pendant une partie de l'année.

Une autre solution consiste à demander le même service au Collège, sachant que le matériel de transport des plats doit être différent de celui utilisé avec la maison de retraite. Actuellement, nous n'avons pas de réponse des services du Collège ou du Conseil Départemental. La 3^{ème} solution aurait été de faire deux services au Collège, mais elle engendrait de mauvaises conditions de repas pour les enfants et un surcroît de travail pour les personnels.

Mme Fournier Bourgeade, conseillère départementale, rappelle que le projet de cuisine centrale avance avec une programmation d'activité en 2017/2018 malgré les « gens qui s'acharnent à mettre les bâtons dans les roues ». Il faut trouver un compromis avec la cuisine du Collège.

M le Maire rappelle que nous avons une employée municipale pour faire nos repas au Collège dans le cadre de la convention, et qu'il faudra embaucher quelqu'un d'autre pour ces repas supplémentaires.

Nous allons aussi envisager de demander à un traiteur d'étudier la fourniture de ces repas.

Mme Fournier Bourgeade propose de demander aux services vétérinaires un peu de tolérance.

M le Maire et Mme Verger ont pu constater que les enfants mangent déjà très vite par obligation, il faudra donc qu'on organise au mieux avec le Collège.

Mme Vergnes s'inquiète de l'idée d'intervenir auprès des services vétérinaires. Et demande à Mme Fournier Bourgeade d'intervenir autrement.

M Gil demande à ce que les parents soient impliqués dans cette recherche de solutions. La commission se réunira avec leurs représentants.

- **Rapports des commissions.**

Mme Cayre présente succinctement le travail de la commission Communication pour la reprise du site internet de la commune. Le prestataire Indy System avec le développeur Net15 ont été choisis. Le travail est en cours.

- **Informations diverses.**

- L'abattage des platanes à la Fontanelle (2 880 €) est effectué, le dessouchage se fera prochainement.
- Le trottoir de la rue du Général De Gaulle : il était prévu de le refaire avant l'été, mais il faut y faire des travaux sur le réseau d'eau, ce chantier est donc reporté.
- Martel était présent au salon gastronomique « Lot of Saveurs » avec le Site Remarquable du Goût de la noix.
- M le Maire donne la liste des remerciements adressés par les associations subventionnées.

- La commune ayant procédé comme il se doit à l'inhumation de la personne décédée rue Droite dans le « Carré des indigents » du cimetière communal en présence de Mme Cayre, la recherche de succession est en cours. Les frais (environ 2 000 €) seront probablement remboursés.

- **Questions diverses.**

- M. Gil : les parents souhaiteraient être informés plus tôt des jours de fermeture de l'ALSH.

Mme Raynal est invitée à répondre : les personnels sont soumis à des quotas d'heures, avec une organisation complexe, et l'ALSH fonctionne cet été sans personnel saisonnier par mesure d'économies.

Mme Cayre : la commission, avec des parents, se réunira avec les directrices et choisira des dates fixes de fermeture.

- M. Gouygoux : est-ce qu'on ne pourrait pas demander à la gendarmerie d'avoir des jours de permanences ?

M le Maire : on peut étudier la question avec les responsables.

- M. Gouygoux : où en sommes-nous du PLU ?

M. Tesseyre : la commission a terminé son travail sur le terrain. Il y aura prochainement une réunion avec la DDT pour vérifier la cohérence du projet. La commune procédant à une modification et non à une révision, une réunion publique ne s'impose pas, le document sera soumis au conseil municipal et fera l'objet d'une publication.

- M. Gouygoux : quels sont les projets de la commune ? Je tiens toujours à la réalisation du « terrain multisports ».

M le Maire : j'ai reçu le rapport de la Préfète sur nos finances. Il y est clairement écrit que nous ne pouvons prévoir aucun investissement.

Mme Cayre : nous venons d'avoir une discussion qui concerne les besoins pour la jeunesse et il me semble que l'aménagement de la restauration scolaire est prioritaire.

- M. Gouygoux : une question de M. Verdier : est-ce que la journée des associations est toujours prévue ?

M. Ruebenthaler : oui, mais il y a des problèmes de salles, on continue à y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22 h 25.